

**Libération 20180404**

[http://www.liberation.fr/france/2018/04/04/immigration-le-malaise-collomb\\_1641104](http://www.liberation.fr/france/2018/04/04/immigration-le-malaise-collomb_1641104)

## Immigration : le malaise Collomb

Par [Nathalie Raulin](#) , [Marc Chaumeil, Photo](#) , [Laure Equy](#) et [Dominique Albertini](#) — 4 avril 2018 à 21:16 (mis à jour le 5 avril 2018 à 08:40)



Gérard Collomb, mercredi à l'Assemblée nationale. Photo Marc Chaumeil

**Le ministre a ouvert mardi soir les débats en commission à l'Assemblée nationale sur son projet de loi considéré comme trop répressif au sein même de la majorité. Il a continué de choquer en se réappropriant un vocabulaire rappelant plus celui de l'extrême droite que celui d'un parti centriste.**

Les parlementaires de la majorité qui s'échinent depuis des semaines à tenter de «dépassionner le débat» sur l'asile et l'immigration pourront remercier Gérard Collomb. Auditionné mardi soir avant l'examen de son projet de loi «pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif», le ministre de l'Intérieur a réservé aux députés de la commission des lois une entrée en matière pétaradante. «Certaines régions sont en train de se déconstruire

*parce qu'elles sont submergées par les flux de demandeurs d'asile*», a-t-il affirmé alors que près de 100 000 demandes d'asile ont été déposées en 2017. Avant de mettre en garde : «*Si nous restons sans réaction, ce sont quelques centaines de milliers de personnes qu'il nous faudrait accueillir chaque année en France.*»

## PUBLICITÉ

[inRead invented by Teads](#)

Pour justifier le tour de vis engagé par son texte qui, tout en promettant d'accélérer le traitement des demandes d'asile, vise à augmenter les expulsions (*lire Libération du 21 février*), Collomb laisse planer la menace : «*Peut-on penser que nous pourrions construire chaque année une ville de taille moyenne pour accueillir ces réfugiés ?*»

Des territoires «*submersés*», l'accueil de «*villes*» entières : le lexique semble plus propre à enflammer les imaginations qu'à pacifier la discussion. Mercredi, les députés communistes ont dénoncé une «*politique de la peur*» à vocation «*hypercommunicationnelle*». Même certains députés LREM regrettent ce discours alarmiste. «*Certaines régions sont confrontées à l'arrivée importante de demandeurs d'asile. Mais le nombre de 100 000, c'est très peu au regard de la population française*, rappelle Stella Dupont, députée LREM. *On peut faire un calcul simpliste, mais la répartition sur le territoire n'a rien à voir avec cette analyse.*» L'élu de la majorité Delphine Bagarry se dit également «*un peu choquée par ces propos qui risquent de faire le jeu des mouvements populistes*».

## Analogie

Un tel vocabulaire peut surprendre dans la bouche d'un ministre macronien, ex-socialiste de surcroît. L'idée d'une «*submersion*» migratoire, qui renvoie à celle d'un dépassement numéraire, était jusqu'ici confinée à l'extrême droite et aux franges les plus radicales de la droite. Marine Le Pen l'a agitée à de nombreuses reprises, en écho à la théorie paranoïaque du «*grand remplacement*». La présidente du Front national recourt aussi volontiers à l'analogie avec la taille des villes, jugeant ainsi, en 2011, que la France «*ne peut plus se permettre de faire entrer chaque année une population équivalente à celle de Rennes*». Régulièrement défait dans les urnes, le parti d'extrême droite verra-t-il dans les propos du ministre l'une de ces «*victoires culturelles*» dont il se gargarise ? Hasard du calendrier, mercredi, le parquet de Paris a requis 5 000 euros d'amende avec sursis contre Nicolas Dupont-Aignan, président de Debout la France, jugé pour provocation à la haine ou à la discrimination pour avoir évoqué une «*invasion migratoire*». Le 17 janvier 2017, le député de l'Essonne alors candidat à l'élection présidentielle, avait tweeté les propos suivants : «*En 2016, les socialistes compensent la baisse de natalité par l'invasion migratoire. Le changement de population, c'est maintenant !*»

Au sein de la macronie, on s'efforce de relativiser les propos du ministre de l'Intérieur. «*Dans certains territoires, la concentration importante de personnes en attente du traitement de leur demande d'asile peut créer des tensions, voire déséquilibrer les relations sociales. C'est une réalité car notre chaîne d'asile ne fonctionne pas*», estime le chef de file du groupe LREM sur la loi «*asile et immigration*», Florent Boulié. Lui-même, répliquant à Eric Ciotti mercredi, a pourtant appelé la droite à «*cesser de faire croire qu'à propos du droit d'asile, nous parlons d'un afflux massif*». Député de la majorité de la Vienne, Sacha Houlié reconnaît qu'il «*n'aurait pas dit les choses comme cela*». Mais voit dans les propos du ministre une invitation à «*répartir la charge des demandeurs d'asile de manière plus homogène sur le territoire*».

*Aujourd’hui, 33 % des demandes d’asile le sont en Ile-de-France, 10 % dans le Nord-Pas-de-Calais et 10 % dans le Grand-Est. En clair, trois régions supportent la moitié de la charge des demandes d’asile».*

## Sévère

Dans l’équipe de Collomb, on insiste sur le fond : «*A Calais, à la frontière italienne, à Mayotte, on est bien face à un phénomène qui déconstruit des territoires et leur économie.*» On assume aussi, chez le ministre de l’Intérieur, la double vocation du texte : «*protéger*» les bénéficiaires du droit d’asile, mais «*résolument éloigner*» les déboutés. Paradoxe : le raide locataire de la Place Beauvau déplore que son rôle lui «*colle une certaine image*» (*lire Libération du 19 février*). Et regrette, selon *le Canard enchaîné*, de «*passer pour le facho de service*». En même temps, «*il ne veut pas donner prise aux attaques d’une droite ultra-dure et passer pour le laxiste de la bande*», justifie Sacha Houlié. D’autant que l’opinion est majoritairement acquise à un traitement sévère de l’immigration.

Reste qu’au-delà du vocabulaire utilisé par Collomb, le malaise perdure depuis plus de trois mois au sein de la majorité sur la question migratoire. Les très nombreuses, et parfois agitées, discussions internes au groupe et les rencontres de députés avec le ministre ou son équipe n’ont manifestement pas suffi à rassurer tout le monde. En témoignent les multiples amendements déposés en ordre dispersé par des députés LREM, parfois pour préconiser la suppression de dispositions emblématiques (*lire aussi page 4*) : comme la réduction de moitié du délai des recours après le rejet d’une demande d’asile, le recours généralisé à la vidéo-audience ou l’allongement de la durée maximale de rétention à quatre-vingt-dix jours, voire dans certains cas à cent trente-cinq. Ils sont une soixantaine à avoir cosigné des amendements hors de ceux tamponnés par le groupe. Une première depuis le début de cette législature où tout passe comme une lettre à la poste. «*Cela peut frapper les esprits, mais il faut surtout souligner qu’il s’agit du premier texte sur lequel nous avons eu le temps de travailler en profondeur. Les parlementaires ont fourni un travail de qualité, les choses avancent bien*», dédramatise le député LREM Matthieu Orphelin.

## «Ligne»

Tous partis confondus, ce sont près de 900 amendements que la commission des lois doit examiner d’ici à la fin de la semaine. «*Neuf cents, ce n’est pas un texte, c’est une vingtaine de textes !*», s’est exclamé Collomb en commission. «*Il va falloir choisir et garder une ligne. Je ne changerai pas. Sinon je croirais rompre au plus profond de moi-même avec ce que j’ai constaté en vingt ans de pratique politique*», a prévenu le ministre de l’Intérieur mardi soir, ne laissant entrevoir qu’une petite ouverture sur la durée maximale de quatre-vingt-dix jours de rétention, qui pourrait être finalement réservée à des personnes faisant obstacle à leur expulsion.

## «En alerte»

«*Il est resté très ferme*, constate Stella Dupont, cosignataire de 80 amendements. *Maintenant, la décision appartient aux parlementaires, j’espère qu’elle penchera du bon côté.*» Au sein du groupe LREM, on assure que plusieurs amendements pourraient faire l’objet d’un accord avec le ministre, en commission ou en séance à partir du 16 avril. La majorité espère intégrer au texte des mesures issues du rapport sur l’intégration de leur collègue Aurélien Taché - droit au travail six mois après le dépôt de la demande d’asile, doublement du volume de cours de

français - ou inscrire l'idée, chère à Matthieu Orphelin, de doter la France d'une stratégie sur les migrations climatiques. La notion de «*délit de solidarité*», selon la formule employée par les associations, pourrait être reprécisée pour garantir aux bénévoles ayant aidé des migrants de ne pas être poursuivis. En revanche un accord avec le ministre de l'Intérieur sur l'interdiction de placer en rétention des familles avec mineurs est loin d'être acté.

Tout en portant certains ajustements, le groupe dans son ensemble entend rester dans les clous du gouvernement, certifie le chef de file, Florent Boudié, qui défend «*la voie équilibrée*» du projet de loi et minimise les divergences : «*Qu'il y ait des expressions individuelles de députés en alerte sur leurs convictions, ce n'est pas gênant.*» «*Ce sujet devait nous fracturer, il nous a au contraire rassemblés ! On n'a pas arrêté de se voir*», s'enthousiasme même la rapporteure Elise Fajgeles, citant le nom de ses collègues La République en marche réfractaires au texte, Sonia Krimi ou Jean-Michel Clément. Une majorité inséparable qui pourrait se diviser au moment du vote fin avril.

[Nathalie Raulin](#) , [Marc Chaumeil Photo](#) , [Laure Equy](#) , [Dominique Albertini](#)